

FICHE DE PROCÉDURE DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS CONTRACTUELS

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Décret n°81-535 du 12 mai 1981 modifié, relatif au recrutement de professeurs contractuels.

Décret n°92-131 du 5 février 1992, relatif au recrutement d'enseignants contractuels dans les établissements d'enseignements supérieur.

Arrêté du 29 août 1989 fixant les modalités de rémunération des professeurs contractuels.

RÈGLES GÉNÉRALES

Peuvent être recrutés en qualité de professeurs contractuels, les personnes n'exerçant pas par ailleurs une activité principale dans le service public.

En vertu de l'article 2 du décret 92-131, lorsque des emplois de professeur de second degré dans les établissements d'enseignement supérieur n'ont pu être pourvus par des professeurs titulaires de l'enseignement du second degré, des professeurs contractuels peuvent être recrutés à titre temporaire dans la limite du nombre des emplois vacants.

Les candidats doivent être en possession de l'un des diplômes mentionnés sur la fiche de poste jointe.

Les professeurs contractuels sont recrutés par le Président de l'Établissement.

A l'Université Paris Nanterre, le recrutement s'effectue au niveau de l'UFR. Une fois la procédure terminée, l'UFR transmet au SPE les pièces indiquées ci-dessous.

Les professeurs contractuels à temps plein recrutés sur une année universitaire assurent un service d'enseignement de 384 HETD. Ce service est proratisé en cas de recrutement à temps partiel ou sur une année incomplète.

Les fonctionnaires candidatant à ce type de contrat doivent être placés en disponibilité.

Par conséquent, un fonctionnaire titulaire du second degré ne peut être recruté en détachement.

PIÈCES À FOURNIR

- Une demande écrite du directeur/ de la directrice de l'UFR ou le PV du CUFR
- Une copie de la pièce d'identité en cours de validité des candidats retenus
- Une copie du dernier diplôme obtenu (qui détermine le niveau de rémunération)
- La fiche de poste dûment complétée
- Les coordonnées du/des candidat(s) : adresse électronique et numéro de téléphone